

Les I-pros Européens: Une Etude

(Version Française) 2012

Author: **Stéphane Rapelli**

Contacts:

Simon McVicker

Head of Public Affairs
simon.mcvicker@pgc.org.uk
+44(0)208 897 9970

Michel Paysant

Coordinator
mpaysan@freelance-europe.com
+33(0)155 252 533

Stéphane Rapelli

Independent economist
rapelli@free.fr
+33(0)618 350 772



The voice of freelancing



Résumé

Cette étude a pour objectif de proposer une caractérisation sociodémographique des I-pros sur l'ensemble du territoire européen et d'en préciser les principales évolutions. Dans la mesure où aucune définition officielle de ce type de travailleurs non-salariés existe, une définition pragmatique est construite à la lumière des nomenclatures socio-économiques existantes.

Celle-ci est ensuite utilisée pour repérer les I-pros au sein des bases de données fournies par Eurostat. Le recours à cette source d'information s'est imposé, puisqu'elle regroupe l'ensemble des données collectées au niveau national par les organismes statistiques européens.

Dans ce cadre, le traitement des statistiques du marché de l'emploi révèle la place importante que détiennent les I-pros au sein des activités non-salariées. Plus encore, une progression remarquable de leurs effectifs est constatée. Fort de ce constat et afin de mieux caractériser ces travailleurs particuliers, différents éléments sont étudiés.

Ainsi, une approche sectorielle est suivie d'analyses descriptives portant sur des caractéristiques sociodémographiques comme le niveau de formation ou la répartition par genre. Dans la mesure du possible, ces analyses mettent en valeur les spécificités observées au niveau des États membres et incluent une description des évolutions constatées.

Principaux résultats

Définition des I-pros: ce sont les travailleurs non-salariés sans employés qui exercent une activité n'appartenant pas aux secteurs agricoles, artisanaux et commerciaux. Ils exercent des activités de nature intellectuelle et/ou appartenant aux secteurs des services.

Effectifs: 8 569 200 individus en 2011 (moyenne observée sur les deux premiers trimestres de l'année).

Évolution : de 2000 à 2011, la population des I-pros a progressé de plus de 82 %, alors même que les effectifs de la population active occupée tendaient à stagner.

Répartition géographique: les I-pros sont concentrés en Italie (1 688 894), au Royaume-Uni (1 608 436), en Allemagne (1 533 050) et en France (732 582). Globalement, la croissance de leurs effectifs est particulièrement marquée dans le nord et le centre de l'Europe.

Principaux secteurs d'activité: 30 % des I-pros exercent une activité spécialisée, scientifique ou technique. Le second secteur de prédilection est celui de la santé humaine et de l'action sociale (14 %). D'importantes disparités sont toutefois relevées en fonction des pays.

Dynamisme démographique des secteurs d'activité: le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, le secteur des activités liées à la santé humaine et à l'action sociale et le secteur de l'information et de la communication sont ceux dont la progression des effectifs joue un rôle moteur.

Compétence et niveau d'études: 53 % des I-pros possèdent un haut niveau de diplôme (niveau universitaire), mais cette proportion varie fortement selon le secteur d'activité. Ce résultat est naturellement corrélé avec la nature intellectuelle de la majorité des activités exercées. Au niveau global, la répartition du niveau d'études en fonction du sexe révèle une faible différence entre les hommes et les femmes, mais des spécificités sectorielles sont relevées.

Répartition sexuelle: le taux de féminisation est relativement important, puisqu'il atteint plus de 46 %. Cependant, ce taux varie fortement en fonction des pays, mais aussi des secteurs d'activité. Le secteur le moins féminisé est celui des activités de l'information et de la communication (31 %) et le plus féminisé est celui des autres activités de service (79 %). Un déterminisme sexuel peut donc être supposé dans le choix de l'activité.

Âge: les I-pros constituent une population d'âge mûr. 61 % appartiennent à la classe 25 - 49 ans. Globalement, les femmes sont un peu moins âgées que leurs homologues masculins. Elles sont 30 % à être âgées de plus de 50 ans contre 38 % des hommes.

Sommaire

Introduction	6
I-pros: quels sont les travailleurs observés?	7
a) La définition des I-pros	7
b) Quelques remarques méthodologiques	11
Les I-pros en Europe : une approche démographique	12
a) La population des I-pros : données de cadrage	12
b) L'évolution spectaculaire des effectifs de I-pros	14
c) Évolutions observées au niveau des États membres	16
La répartition sectorielle des I-pros	19
Niveau de formation et compétences des I-pros	23
Les principales caractéristiques sociodémographiques	25
Remarques de conclusion	28
Bibliographie	29

Introduction

Depuis les années 1990, une attention toujours plus soutenue est accordée aux travailleurs indépendants. Aujourd'hui, l'évolution de leurs effectifs prend une place importante dans les politiques économiques visant à stimuler l'emploi. Dans de nombreux pays, des dispositifs visant à accroître le nombre d'indépendants sont ainsi déployés. Par exemple, au Royaume-Uni ou en France, des prêts à taux très avantageux et garantis par l'État sont proposés aux créateurs ne possédant qu'un faible apport en capital. Sous certaines conditions, les indépendants peuvent aussi être exemptés d'une partie des charges sociales et des taxes liées à l'activité. Plus généralement, les formalités administratives inhérentes à l'exercice d'une activité indépendante ont été drastiquement simplifiées dans la grande majorité des pays européens.

Pour les pouvoirs publics, les fondements de ces politiques entrepreneuriales sont très clairs. En effet, la stimulation de l'emploi indépendant est riche de potentiels économiques. Il est admis qu'elle constitue un outil efficace de lutte contre le chômage, l'indépendance représentant une opportunité immédiate d'accès à l'emploi dans un contexte marqué par une raréfaction de l'offre d'activités salariées. Un effet indirect de création d'emploi est aussi attendu, les indépendants qui développent leur activité étant susceptibles de créer à leur tour de l'emploi salarié. En outre, l'emploi non-salarié semble en adéquation avec les impératifs socioéconomiques contemporains.

De 2003 à 2010, ces qualités supposées ou réelles ont justifié de nombreux pans des politiques européennes de l'emploi (Rapelli, 2006)¹. Dans ce cadre, la Commission européenne a significativement contribué à l'orientation des stratégies nationales en faveur du développement de l'emploi non-salarié (Commission des Communautés européennes, 2003 ; Conseil de l'Union européenne, 2005). Force est donc de constater qu'au niveau des États membres comme de la Commission européenne, la stimulation de l'indépendance est considérée comme un enjeu économique majeur.

Néanmoins, les travailleurs indépendants constituent une population encore largement méconnue, tant des décideurs politiques que du grand public. Deux facteurs principaux peuvent expliquer ce fait. D'une part, le travailleur indépendant est généralement assimilé à l'entrepreneur (Henrekson, 2007). En effet, cette référence plutôt vague renvoie à l'idée d'un self-made man novateur qui, partant de rien, est capable de devenir un capitaine d'industrie. Comme le souligne Shane (2009), une telle conception est fondamentalement biaisée. Elle déforme considérablement la réalité de la majorité des indépendants qui sont surtout des petits patrons sans réelle ambition entrepreneuriale et, plus souvent encore, des travailleurs ayant fait le choix de l'indépendance par rejet du modèle salarial. Mais, pour les décideurs politiques, la vision d'un entrepreneur conquérant reste sans aucun doute un idéal permettant de justifier aisément les potentialités économiques du travail non-salarié.

D'autre part, le travailleur indépendant est défini relativement au travailleur salarié. Plus précisément, il est une antithèse de ce dernier. En d'autres termes, l'indépendant est caractérisé par le fait qu'il n'est pas subordonné à un donneur d'ordre et que sa rémunération est incertaine par nature. Or, cette dichotomie légale entre le salarié et l'indépendant est sujette à de nombreuses interprétations. Ainsi, selon la définition proposée par l'ILO² (1993), les employeurs, les individus travaillant à leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs et les aides familiaux sont tous des travailleurs non-salariés donc indépendants.

En outre, l'observation des travailleurs indépendants au niveau global est encore compliquée par la multiplicité des structures d'entreprises légales qu'ils peuvent adopter. Par exemple, ils peuvent choisir d'exercer en entreprise individuelle, en société unipersonnelle à responsabilité limitée ou en société à responsabilité limitée. Or, les législations nationales proposent de nombreuses déclinaisons de ces grandes familles de structures juridiques. De plus, des réglementations particulières à chaque secteur d'activité doivent être prises en compte. Par exemple, un commerçant n'a pas nécessairement accès aux mêmes structures juridiques qu'un artisan ou un professionnel libéral.

Il s'avère donc que la population des indépendants est très hétérogène par nature et que cette hétérogénéité est encore renforcée dès lors qu'est envisagée une approche transnationale. En effet, les bases de données nationales reposent généralement sur des nomenclatures socio-professionnelles qui intègrent, parallèlement à des éléments juridiques, des éléments d'analyse sociologique. Il n'est donc pas surprenant que les rares travaux menés au niveau international aient une portée très généraliste et soient sujets à d'importantes restrictions méthodologiques (voir, par exemple, Blanchflower, 2000 ; OCDE, 2000 ; European Employment Observatory, 2010).

Dans ce contexte, étant conscient de l'importance croissante de l'emploi indépendant au sein du tissu économique européen et constatant un manque patent d'informations claires et homogénéisées, il est nécessaire d'apporter un éclairage sur une catégorie particulière de travailleurs indépendants : les professionnels indépendants (I-pros). L'objectif de l'étude proposée est de spécifier la place grandissante de ces professionnels dans les forces de travail européennes, d'apprécier l'évolution de leurs effectifs et de déterminer les principales caractéristiques sociodémographiques de cette population. À notre connaissance, une telle approche, embrassant l'ensemble des pays européens pour cette catégorie d'indépendants, est inédite. Il s'agit donc d'offrir une première description analytique fondée sur des données homogénéisées (Eurostat, 2011a, 2011b) pouvant fournir une base à des analyses plus conséquentes.

Le rapport se divise en cinq sections. La première introduit la définition des I-pros et spécifie les moyens d'observation retenus. La section 2 analyse les I-pros en termes de volumes démographiques en montrant l'évolution des effectifs et en précisant leur localisation. Leur répartition sectorielle est exposée dans la troisième section. Des données concernant leur niveau de qualification sont exploitées dans une quatrième section. Les principales caractéristiques sociodémographiques font l'objet de la section 5. Quelques remarques d'ordre général concluent le rapport.

1. 1. I-pros : quels sont les travailleurs observés ?

Cette section comprend deux parties. Tout d'abord, la définition des I-pros est formalisée. Elle est construite à la lumière des principales définitions et nomenclatures existantes. Ensuite, quelques remarques d'ordre méthodologique sont formulées au sujet des moyens d'observation statistique retenus.

a) La définition des I-pros

Il n'existe pas de définition universelle des I-pros. Pour les décrire, les approches traditionnelles retiennent essentiellement des critères inhérents à l'activité. Dans ce cadre, Friedman et Kuznets (1945) les définissent par rapport à la nature fondamentalement intellectuelle de leur profession. Ils précisent qu'elle « *nécessite une formation longue et spécialisée, et implique un travail qui a quelque chose d'académique et intellectuel — aucune activité purement mécanique ou commerciale ne pouvant la qualifier* ». Mais, cette conception, que nous qualifierons de traditionnelle, est à la fois trop large et trop restrictive. Trop large car, dans ce contexte, les I-pros peuvent être salariés ou indépendants. Trop restrictive, dans la mesure où, à l'époque de la réalisation de ces travaux, la notion d'I-pros était retenue pour les seules professions réglementées à l'image du journalisme, de la médecine, de l'architecture ou des métiers du droit.

Or, comme le soulignent McKeow et Leighton (2011), les I-pros constituent aujourd'hui un groupe plus important et plus hétérogène, même lorsque seuls les indépendants sont considérés. En d'autres termes, les I-pros contemporains n'exercent pas nécessairement une activité réglementée. Leur métier prend la forme d'une offre de services spécialisés au sein de nombreux secteurs n'étant pas obligatoirement le domaine d'exercice des professions libérales réglementées traditionnelles (le droit, la santé et le cadre de vie). De plus, Friedman et Kuznets (1945) se focalisent sur les I-pros qualifiés et hautement qualifiés.

¹ Les noms suivis d'une date renvoient à la bibliographie figurant à la fin du rapport.

² International Labour Organization.

Mais, il semble nécessaire d'intégrer ceux, toujours plus nombreux, qui offrent des services ne nécessitant pas une expertise très approfondie ou la maîtrise préalable d'un savoir sanctionnée par un diplôme de type universitaire. C'est en particulier le cas de ceux qui exercent dans le secteur de l'aide à la personne.

Afin de capturer l'essence des I-pros contemporains, il semble opportun de retenir une définition plus souple que celle qui est traditionnellement retenue. À la lumière des spécificités sectorielles et de la nature des activités exercées, il paraît judicieux de définir les I-pros comme étant les travailleurs non-salariés qui ne sont ni agriculteurs, ni artisans, ni commerçants. Ce premier élément définitionnel participe donc d'une caractérisation par éviction sectorielle.

Il convient de souligner que cette approche est cohérente avec la plupart des définitions retenues au niveau national³. En effet, l'éviction sectorielle est au fondement des définitions légales adoptées par la Belgique, la République Tchèque, et la France. Elle reste valide pour les pays qui ont opéré une segmentation catégorielle spécifique en fonction de la nature du métier exercé, à l'image de la Finlande, la Hongrie et l'Italie.

Elle s'avère toutefois plus large que les catégorisations sociologiques retenues par l'Autriche, les Pays-Bas et l'Espagne qui privilégient des critères de qualification et, parfois, de réglementations professionnelles. Dans le même esprit, la spécification par éviction proposée est beaucoup plus large que les définitions fondées sur une liste formelle de professions préétablies. Ces dernières sont en prise directe avec la définition classique de l'I-pro retenue par Friedman et Kuznets (1945). Ce type de définitions prévaut pour l'Allemagne, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni. Dans ces pays, les professions libérales qui constituent le cœur des I-pros sont réduites aux seules professions indépendantes réglementées.

Néanmoins, la définition sectorielle plus large retenue dans le cadre de ce rapport permet d'intégrer toutes les activités non réglementées qui sont, a priori, à l'origine du renouvellement et de la croissance de la main-d'œuvre indépendante. En outre, elle constitue une grille de lecture interprétative pragmatique applicable à l'ensemble des États membres tout en permettant d'opérer une sélection statistique robuste lorsque les I-pros ne sont pas explicitement repérés par l'une ou l'autre des définitions. C'est en particulier le cas au sein des statistiques concernant les forces de travail maltaises qui opèrent une simple distinction entre les salariés et les travailleurs indépendants, sans autres précisions.

La caractérisation par éviction sectorielle offre un autre avantage de taille. Elle permet de s'affranchir de critères socioéconomiques. En effet, l'ILO propose une classification par type de professions fondée sur de tels critères. Il s'agit principalement de notions inhérentes à la nature des tâches effectuées dans le travail, au positionnement social de la profession et au niveau de compétence du travailleur (ILO, 1990). Mais, cette nomenclature est notoirement connue pour ne pas être uniformément appliquée par les différents organismes statistiques nationaux (Tortrat, 2009). La difficulté réside essentiellement dans l'interprétation socioéconomique de référentiels qui varient d'un pays à l'autre. Outre ce problème d'universalité des référentiels, l'application de critères socioéconomiques n'est pas envisageable dans le cadre de la présente étude en raison de l'architecture des bases de données internationales disponibles. Il est généralement impossible de croiser précisément le statut dans l'emploi (salarié/non-salarié) et l'appartenance à un groupe social ou professionnel. Dans ce contexte, l'approche en termes de secteurs d'activité que nous avons retenue reste sans conteste le moyen le plus efficace d'isoler les I-pros.

Finalement, en respect de la caractérisation par éviction sectorielle proposée et à la lumière de la nature des activités retenue, il semble cohérent de considérer les seuls secteurs d'activité suivants:

- Information et communication (clé NACE J, code 58 à 63) ;
- Activités financières et d'assurance (clé NACE K, code 64 à 66) ;
- Activités immobilières (clé NACE L, code 68) ;
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques (clé NACE M, code 69 à 75) ;
- Activités de services administratifs et de soutien (clé NACE N, code 77 à 82) ;
- Enseignement (clé NACE P, code 85) ;
- Santé humaine et action sociale (clé NACE Q, code 86 à 88) ;
- Arts, spectacle et activités récréatives (clé NACE R, code 90 à 93) ;
- Autres activités de services (clé NACE S, code 94 à 96).

Afin de garantir la cohérence des informations traitées, les catégories sectorielles précédemment isolées sont celles définies dans la nomenclature NACE d'Eurostat (2008a). Dans ce cadre, le croisement du secteur d'activité et du statut dans l'emploi permet de sélectionner uniquement les observations concernant les I-pros.

Un dernier élément reste à prendre en compte. L'étude se focalise sur les I-pros exerçant en tant qu'indépendant au sens strict, c'est-à-dire aux travailleurs non-salariés n'employant aucune main-d'œuvre. En d'autres termes, les employeurs, les aides familiaux et les membres de coopératives de travailleurs doivent être exclus du champ d'observation. Cette contrainte ne génère pas de problème particulier dans la mesure où ces catégories sont explicitement définies dans les bases de données utilisées. En outre, le critère d'absence de main-d'œuvre salariée au sein de l'entreprise de l'I-pro permet de s'affranchir des spécificités nationales inhérentes aux structures entrepreneuriales légales. Les I-pros sont donc pris en compte quelle que soit la forme juridique de leur entreprise. En effet, la définition du travailleur indépendant retenue par les organismes statistiques internationaux (comme Eurostat ou l'OCDE) est celle formulée par l'ILO (1993). Selon cette définition, les travailleurs indépendants sont les « *personnes qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupent un emploi défini comme "emploi à titre indépendant" et qui n'ont engagé continûment aucun "salarié" pour travailler avec eux* ».

Parallèlement, l'ILO (1993) précise que les emplois non-salariés sont les « *emplois dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices (réalisés ou potentiels) provenant des biens ou services produits (la consommation propre étant considérée comme faisant partie des bénéfices). Les titulaires prennent les décisions de gestion affectant l'entreprise ou délèguent cette compétence mais sont tenus pour responsables de la bonne santé de leur entreprise (dans ce contexte, "l'entreprise" inclut les entreprises unipersonnelles.)* ».

Finalement, en intégrant le critère d'indépendance stricte à la caractérisation par éviction, toutes les formes entrepreneuriales sont prises en compte (entreprises individuelles et sociétés). Par exemple, les I-pros travaillant dans une structure de types « *Private limited company* » ou « *Partnership* » au Royaume-Uni sont effectivement observés. Il en va de même pour les dirigeants d'une « *entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* » (EURL) en France ou d'une « *Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung* » (Einmann-GmbH) en Allemagne.

La prise en compte de l'ensemble de ces éléments permet donc de formuler une définition pragmatique et opérationnelle des I-pros. De plus, si les I-pros ne sont pas explicitement définis par les nomenclatures nationales, notre définition par éviction constitue un proxy robuste qui reste cohérent avec les nomenclatures internationales courantes (Figure 1). Naturellement, la qualité des données présentées reste dépendante des sources statistiques exploitées.

³ Le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie français a réalisé une synthèse des définitions statutaires des professions libérales et assimilées pour un ensemble de pays de l'OCDE. Voir DGCIS (2006).



Figure 1 : De la population active européenne aux I-pros (2010, milliers)

Individus âgés de 15 et plus, Union européenne (27 pays).
Sources: Eurostat (2011a).

b) Quelques remarques méthodologiques

Afin d'assurer un maximum de cohérence statistique dans les analyses, les données exploitées sont toutes issues des bases fournies par Eurostat (2011a, 2011b). Toutefois, il est important de souligner que la population des travailleurs indépendants (et plus encore des I-pros) reste relativement mal recensée par certains organismes statistiques nationaux dont les données alimentent les bases d'Eurostat. En particulier, aucune donnée robuste n'a pu être extraite pour l'Estonie et Malte. La seule information disponible est le nombre total de travailleurs non-salariés (employeurs et travailleurs indépendants) qui s'élève à 44 700 et 22 200 individus respectivement. En outre, les données concernant la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et, dans une certaine mesure, le Portugal sont peu fiables. Les informations présentées pour ces pays ont tout au plus valeur d'évaluation indicative.

Définition de l'I-pro:

Travailleur indépendant sans employé exerçant une activité de service et/ou de prestation intellectuelle dans les secteurs ne relevant pas de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce

À l'exception des pays précédents et sauf indications contraires, les données présentées pour 2011 correspondent à la moyenne des effectifs observés au cours des deux premiers trimestres de l'année. Pour les autres années, ce sont les moyennes annuelles calculées sur quatre trimestres qui sont retenues. Lorsque des enregistrements sont lacunaires pour un pays déterminé et que le volume des données manquantes pour ce pays n'excède pas 5 % de la série chronologique, les valeurs sont estimées par extrapolation linéaire.

Il faut noter que les données brutes agrégées (données fournies pour la totalité des 27 États membres) sont pondérées par Eurostat (2011a) qui considère que les données ainsi obtenues sont plus fiables. En revanche, les données brutes propres à chaque pays ne sont pas soumises à cette pondération. Dès lors, l'agrégation des données détaillées par pays ne correspond pas exactement aux données brutes pondérées. Par exemple, la somme des données par pays pour une variable déterminée n'est pas strictement égale à la valeur de la variable agrégée brute. Pour préserver la cohérence des résultats, tout en facilitant le redressement de certaines variables lacunaires, une repondération des données détaillées par pays a été effectuée par nos soins. Ainsi, la correspondance entre les données agrégées (considérées comme étant plus fiables) et les données détaillées est donc obtenue. En contrepartie, les données exploitées tout au long du rapport sont donc des estimations. Néanmoins, la variance générée par les calculs relativement aux données brutes agrégées reste très modeste. L'adéquation entre les différentes données est ainsi assurée.

Enfin, les séries de longues périodes qui retracent les évolutions sur plus de 10 ans ont nécessité une reconstruction de la nomenclature NACE rev. 2. En effet, en 2008, ce système de classification des activités a été refondu. Des tables de correspondance permettent de rapprocher l'ancienne nomenclature (NACE rev. 1.1) de la nouvelle (Eurostat, 2008b). Toutefois, les données antérieures à 2008 qui nous ont été transmises par les services d'Eurostat (2011b) s'appuient sur une ventilation en 60 positions sectorielles. Le niveau de détail est élevé, mais certaines de ces catégories ont été scindées et réparties dans diverses catégories de la NACE rev. 2. La traçabilité parfaite de ces répartitions n'est donc pas envisageable pour les données utilisées.

Dans la mesure où les modifications restent relativement marginales⁴ d'une nomenclature à l'autre et comme le nombre d'I-pros concernés semble raisonnablement réduit, les lacunes générées ne doivent pas entraîner de sous-estimations notables des effectifs. En retour, les évolutions de longue période ne peuvent être étudiées qu'en termes d'effectifs globaux, puisque les recompositions effectuées n'autorisent pas une ventilation sectorielle assez fine pour reproduire strictement les répartitions au sein des 9 secteurs retenus (page 9).

2. Les I-pros en Europe : une approche démographique

L'objectif est ici de donner une vue d'ensemble de la population des I-pros européens. En premier lieu, la place de ces travailleurs au sein de la force de travail européenne est précisée. En particulier, son importance dans l'emploi indépendant total est mise en lumière. Ensuite, l'étude de son évolution met en évidence une progression assez spectaculaire. Quelques pistes d'analyse tirées de la littérature économique sont proposées. Finalement, la croissance observée du nombre d'I-pros est envisagée au niveau des États membres.

a) La population des I-pros : données de cadrage

Selon les données d'Eurostat (2011a), 8 569 200 I-pros sont dénombrés pour l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne (Tableau 1). Ils représentent moins de 4 % de la population occupée, mais ils constituent un effectif important parmi les travailleurs indépendants tous secteurs confondus (ensemble des employeurs et des travailleurs indépendants sans salariés). Ainsi, 26 % des indépendants sont des I-pros et cette part atteint près de 37 % lorsque seuls les indépendants sans salarié sont considérés.

	Effectifs
Population occupée	216 622,9
Travailleurs indépendant (employeurs + indépendants sans salarié)	32 812,8
Employeurs	9 578, 4
Indépendants sans salarié	23 234,5
I-pros	8 569,2

Tableau 1: Décomposition de la population active occupée européenne (milliers)

Individus âgés de 15 ans et plus en 2011, Union européenne (27 pays).
Source: Eurostat (2011a).

Toutefois, ces données de cadrage masquent une variabilité transnationale importante. En effet, comme le montre la Figure 2, la part des I-pros au sein de l'ensemble des indépendants sans salarié varie fortement d'un pays à l'autre. Pour la majorité des pays, cette part est comprise entre 20 et 50 %. Pour huit d'entre eux (Finlande, France, Italie, Hongrie, Autriche, République-Tchèque, Pays-Bas et Danemark), la proportion varie de 40 à 50 %.

Dans ce cadre, la Roumanie fait figure d'exception. Elle compte un peu moins de 3 % d'I-pros parmi ses indépendants sans salarié, mais il convient de rappeler que la fiabilité des données pour ce pays est assez réduite. À l'opposé, les pays qui possèdent le plus d'I-pros au sein de leurs effectifs d'indépendants sont la Suède (51,79 %), le Royaume-Uni (52,23 %) et la Belgique (53,11 %). Le maximum est atteint en Allemagne avec une part de 63,21 %.

⁴ Par exemple, il s'agit de la sous-catégorie 30.02 (installation d'ordinateurs personnels et d'équipements périphériques) de la NACE rev. 1.1 qui n'a pas pu être isolée et réintégrée aux données antérieures à 2008.

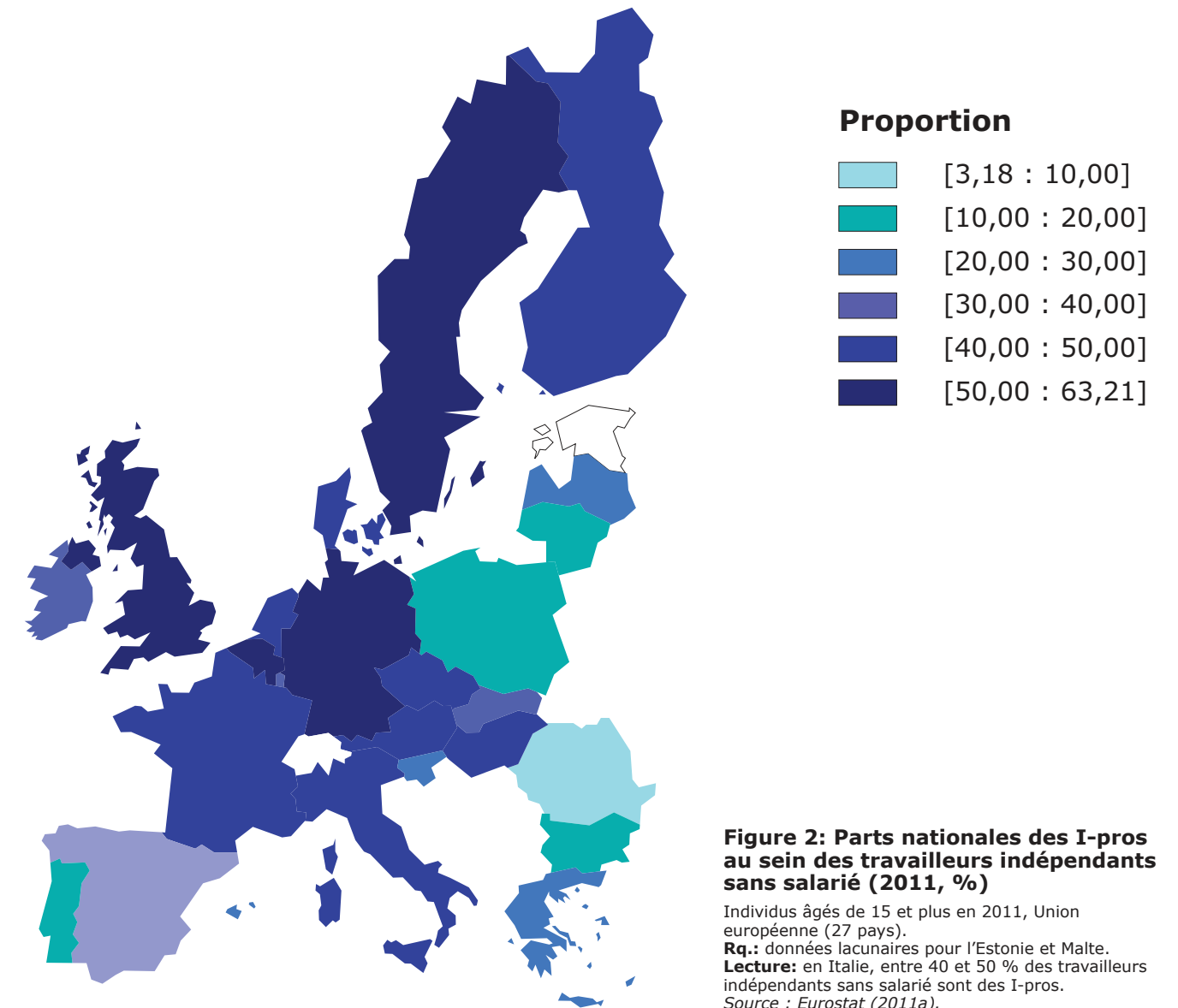


Figure 2: Parts nationales des I-pros au sein des travailleurs indépendants sans salarié (2011, %)

Individus âgés de 15 et plus en 2011, Union européenne (27 pays).
Rq.: données lacunaires pour l'Estonie et Malte.
Lecture: en Italie, entre 40 et 50 % des travailleurs indépendants sans salarié sont des I-pros.
Source : Eurostat (2011a).

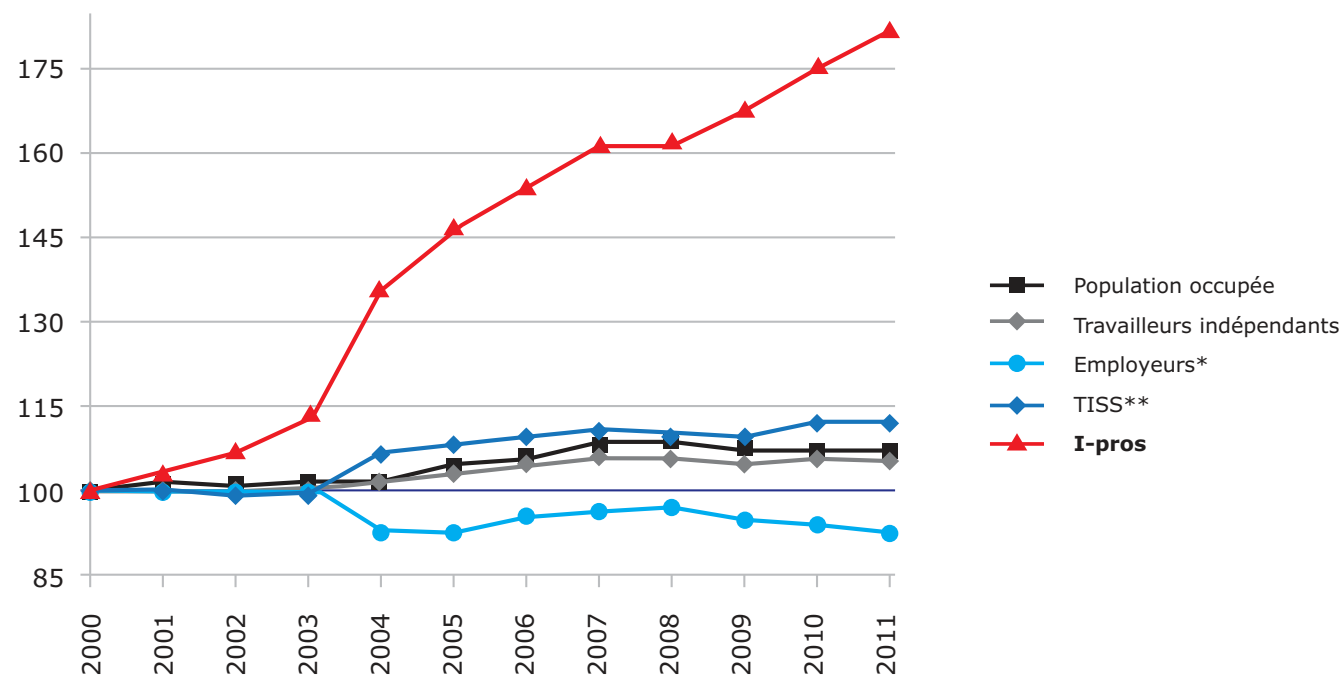


Figure 3: Croissance des forces de travail européennes (base 100 en 2000)

Individus âgés de 15 et plus, moyenne des deux premiers trimestres pour 2011, Union européenne (27 pays).
 * Les travailleurs indépendants regroupent les employeurs et les travailleurs indépendants sans salariés.
 ** Travailleurs indépendants sans salariés.
Lecture: les effectifs de I-pros ont progressé de 82,1 % en 2000 et 2011.
 Sources: calculs réalisés à partir des données d'Eurostat (2011a, 2011b).

b) L'évolution spectaculaire des effectifs de I-pros

Si les I-pros représentent une part importante de la main-d'œuvre indépendante pour la majorité des pays européens, il faut souligner que leurs effectifs s'accroissent résolument depuis une dizaine d'années. En effet, en 2000 les 7 708 700 I-pros dénombrés représentaient déjà 23,4 % des travailleurs indépendants et 33,5 % des indépendants sans salarié. En 2011, ces proportions ont augmenté de 2,6 et 5,5 points respectivement. Mais, la progression de cette catégorie de travailleurs devient encore plus flagrante lorsqu'elle est comparée à celle des autres composantes de la population occupée (Figure 3).

Entre 2000 et 2011, l'évolution des I-pros est remarquable (+ 82,1 %). Dans la même période, la population active occupée, tout comme la population des travailleurs indépendants, ont connu une progression beaucoup moins favorable (7,2 % et 5,6 % respectivement). Il est à noter que les effectifs d'employeurs ont régressé (- 7,2 %) à partir de 2004. Pour cette catégorie particulière, les effets de la crise de 2002 ne sont pas les seuls éléments susceptibles d'avoir joué. La cinquième vague d'élargissement de l'Union européenne⁵ peut aussi expliquer une déformation des statistiques. En effet, si les données antérieures à 2004 pour les nouveaux membres de l'Union ont bien été collectées, celle-ci sont plus ou moins fiables. Il ne peut être exclu que le nombre d'employeurs ait été surestimé jusqu'en 2003 et que la régression observée corresponde à un ajustement des nomenclatures statistiques.

En revanche, l'observation des données à partir de 2004 montre que la population des indépendants sans salarié dans leur ensemble a progressé plus rapidement que la population des travailleurs occupés. Leur croissance atteint + 12 % par rapport à 2000. Or, la contribution des I-pros à cette progression est très largement positive, puisqu'elle se situe à + 18,62 points de pourcentage alors que la contribution des autres catégories d'indépendants sans salarié est négative (- 6,63 points). En d'autres termes, la population des

⁵ En 2004, l'Union s'est élargie à Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovaquie. Le deux derniers pays de l'Union – la Bulgarie et la Roumanie – ont été intégrés en 2007.

I-pros est un moteur de la croissance démographique des indépendants sans salarié, alors que le rôle des composantes traditionnelles (agriculture, artisanat, commerce) tend à se restreindre.

Bien qu'en raison des limites méthodologiques liées au changement de nomenclatures il n'est pas possible de reconstituer la contribution de chaque catégorie des indépendants sans salarié (voir p. 11), il reste possible d'effectuer les calculs pour la période 2008 – 2011. Ainsi, le Tableau 2 confirme qu'entre le 2d trimestre 2008 et le 2d trimestre 2011, la progression démographique des indépendants a bien été tirée par les effectifs de I-pros.

Catégories	Taux de croissance (%)	Contribution (points)
Agriculteurs	- 8,91	- 2,17
Artisans	- 2,73	- 0,62
Commerçants	-2,18	- 0,40
I-pros	+12,50	+ 4,14
Autres	+ 8,45	+ 0,13
Ensemble TISS*	+ 1,08	

Tableau 2: Contributions à la croissance du nombre des indépendants sans salarié (T2 2008 – T2 2011)

Individus âgés de 15 et plus, Union européenne (27 pays).
 *TISS : travailleurs indépendants sans salarié.
Lecture: entre le 2d trimestre 2008 et le 2d trimestre 2011, le nombre de TISS a progressé de + 1,08 %.
 L'évolution des effectifs de I-pros (+ 12,5 %) explique 4,14 points de cette croissance.
 Source : calculs réalisés à partir des données d'Eurostat (2011a).

Cette configuration conduit à s'interroger sur les origines de la progression des I-pros. Une des explications envisageables renvoie à la conjoncture économique particulière de la période 2008 – 2011. En effet, la crise financière suivie de la crise de la dette dans de nombreux pays européens a exercé d'importantes pressions sur l'emploi. Dès lors, il peut être supposé que le travail sous statut de I-pros constitue un refuge face à la raréfaction d'emplois salariés. Pour les travailleurs, l'indépendance serait alors un choix contraint inhérent à une stratégie maintien d'un revenu d'activité.

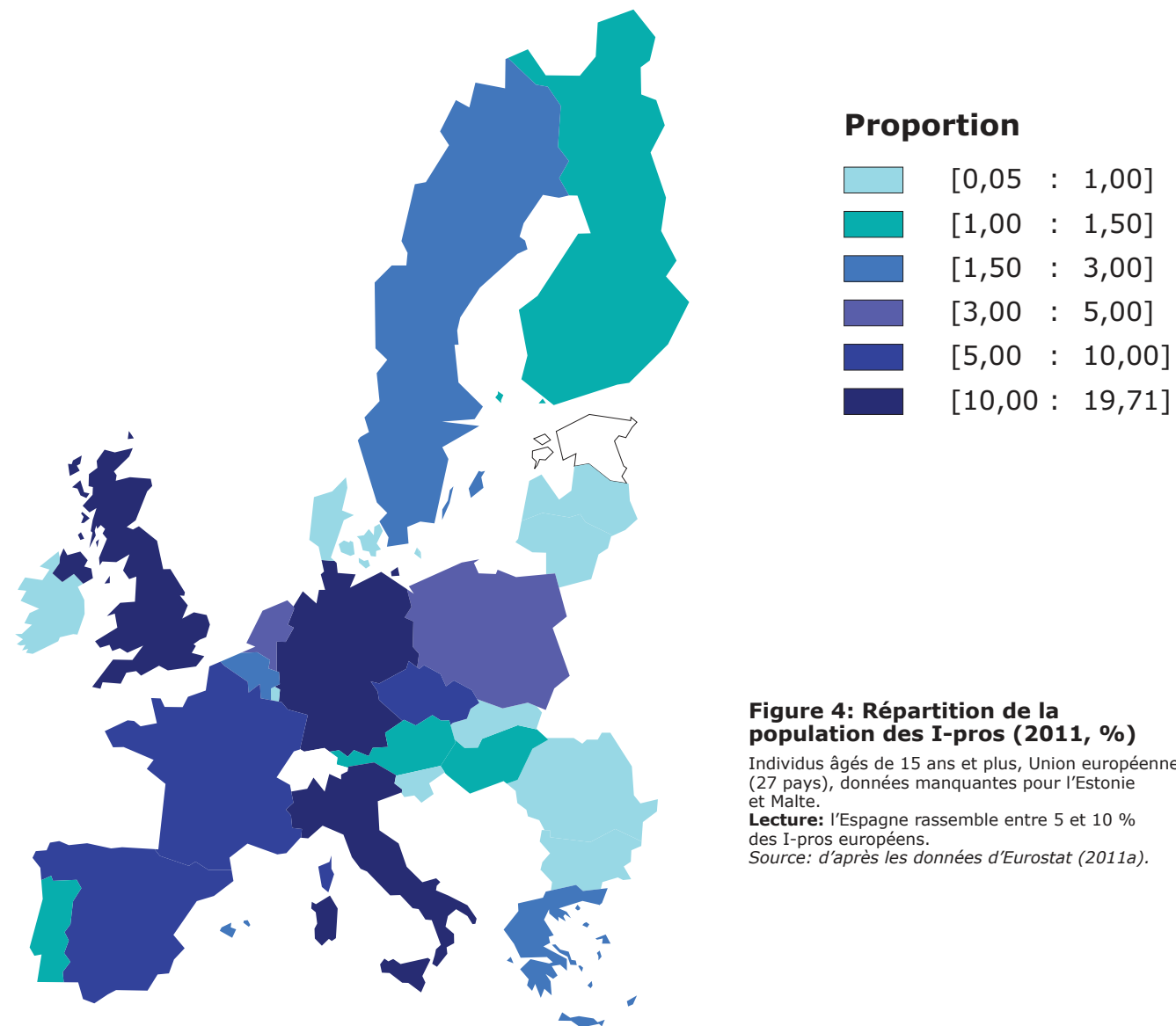
Cette hypothèse est souvent discutée au sein de la littérature scientifique. Mais, globalement, l'accroissement des effectifs de indépendants sans salariés est bien antérieur à 2008 (Blanchflower, 2000). En outre, comme le montrent Bosma, de Wit et Carree (2005), il n'existe pas de preuves robustes de l'existence d'un effet direct du niveau de chômage sur leur nombre. Des études économétriques réalisées au niveau national, à l'image des travaux de Henley (2004) portant sur le Royaume-Uni, montrent que l'accroissement du nombre d'indépendants est un phénomène structurel plutôt que cyclique.

D'autres facteurs sont donc susceptibles d'expliquer les tendances observées. Le rôle des politiques de l'emploi, déjà évoqué dans l'introduction générale, doit être pris en compte (Henrekson, 2007). Une évolution psycho-sociale peut aussi expliquer une partie du phénomène. Le travail indépendant peut en effet participer d'un style de vie qui apporte plus de satisfaction personnelle que le travail salarié (Benz et Frey, 2008). Actuellement, cette hypothèse s'avère très plausible. Ainsi, une étude diligentée par la Commission européenne⁶ montre que les « citoyens européens se répartissent presque également dans leur préférence pour le statut d'indépendant ou de salarié : 45 % préfère le premier et 49 % le dernier ». Le rapport fait toutefois état d'importantes variations au niveau national : « la préférence pour l'indépendance varie de 26 % en Slovaquie à 66 % à Chypre ». Cette observation est sans aucun doute liée à l'existence de paramètres légaux, sociaux et économiques propres à chaque État membre.

⁶ Voir l'étude de The Gallup Organization (2010).

c) Évolutions observées au niveau des États membres

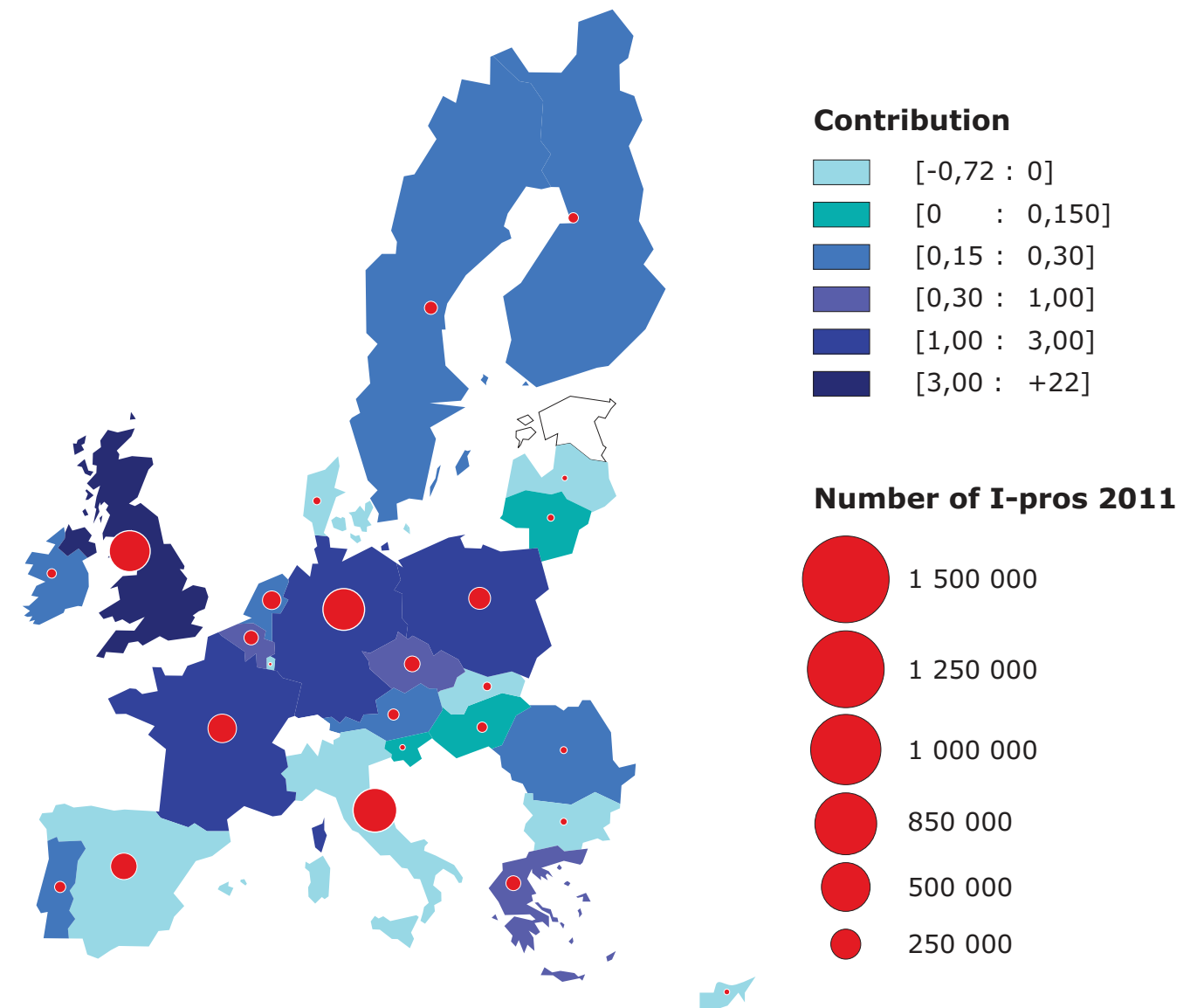
L'observation au niveau global de la population des I-pros masque d'importantes disparités nationales. En premier lieu, elle est très inégalement répartie sur le territoire européen (Figure 4). Il faut lire dans cette configuration la conséquence des disparités démographiques conjuguée à la plus ou moins grande proportion d'I-pros parmi les actifs occupés (Figure 2).



En effet, 10 pays (Luxembourg, Lituanie, Lettonie, Chypre, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie, Danemark, Irlande, Slovaquie) concentrent moins de 1 % de l'ensemble des effectifs de I-pros européens. Leurs parts cumulées représentent 4,3 % de cette population. À l'opposé, 5 pays possèdent une part supérieure à 5 % et concentrent ainsi 71,4 % de la population européenne des I-pros : l'Espagne (6,47 %), la France (8,55 %), l'Allemagne (17,89 %), le Royaume-Uni (18,77 %) et l'Italie (19,71 %). En revanche, ces derniers ne sont pas systématiquement les plus dynamiques en termes d'évolution de l'effectif global.

Comme le montre la Figure 5, la progression des effectifs au niveau européen entre le 2d trimestre 2008 et le 2d trimestre 2011 (+ 12,5 %) est principalement tirée par quatre pays :

- la progression observée au Royaume-Uni explique 4,22 points de la croissance des effectifs globaux ;
- les évolutions du nombre d'I-pros allemands et français participent à hauteur de 2,71 et 2,59 points respectivement ;
- la progression en Pologne est notable, puisqu'elle contribue pour 1,05 point.



En revanche, alors que l'Italie et l'Espagne concentrent des parts non-négligeables de effectifs totaux (Figure 4), l'évolution de leurs effectifs est beaucoup plus modeste et contribue négativement au taux de croissance global (- 0,21 et - 0,72 points respectivement). Parmi les pays à contribution négative – au rang desquels comptent la Bulgarie, la Hongrie, la Lettonie, le Danemark et Chypre) – la diminution du nombre d'I-pros italiens est d'ailleurs celle qui pèse le plus sur la croissance globale.

	Nombre de I-pros (milliers)		Croissance (%)
	2d trimestre 2008	2d trimestre 2011	
Italie	1705,04	1689,00	-0,94
Royaume Uni	1303,05	1625,69	24,76
Allemagne	1325,07	1531,93	15,61
France	545,62	743,21	36,21
Espagne	608,78	553,49	-9,08
Pologne	333,61	413,61	23,98
Pays-Bas	385,20	398,53	3,46
République Tchèque	213,22	256,75	20,41
Grèce	191,70	220,57	15,06
Belgique	171,78	204,69	19,16
Suède	141,91	155,15	9,33
Autriche	105,20	123,00	16,92
Portugal	103,24	115,86	12,23
Hongrie	107,21	104,51	-2,52
Finlande	79,15	90,94	14,89
Slovaquie	71,71	83,00	15,75
Irlande	54,51	66,52	22,03
Danemark	65,78	64,71	-1,61
Roumanie	27,36	48,74	78,15
Bulgarie	41,24	35,97	-12,76
Slovénie	13,18	21,60	63,98
Chypre	16,59	15,68	-5,54
Lituanie	11,26	13,26	17,76
Lettonie	13,68	12,56	-8,17
Luxembourg	3,52	4,32	22,75
Estonie	na	na	na
Malte	na	na	na
EU 27	7638,60	8593,30	12,50

Tableau 3: Évolution des effectifs de I-pros (2d trimestre 2008 - 2d trimestre 2011, milliers, %)

Individus âgés de 15ans et plus, Union européenne (27 pays).
Lecture: entre le 2d trimestre 2008 et le 2d trimestre 2011, le nombre d'I-pros italiens a évolué de 1 705 040 individus à 1 689 000, soit une variation des effectifs de - 0,94 %.
 Source: d'après les données d'Eurostat (2011a).

En contrepartie, certains pays possèdent des effectifs d'I-pros plus modestes – à l'image de la Belgique, la République Tchèque ou de la Grèce – qui connaissent une progression significative et qui contribuent positivement à la croissance de globale de la population des I-pros européens. Néanmoins, si la progression des effectifs au sein de certains pays est spectaculaire (en Roumanie et en Slovénie notamment), ces derniers restent trop marginaux pour influencer fortement l'évolution observée au niveau européen. Le Tableau 3 synthétise ces variations pour chaque État membre.

Globalement, c'est dans le groupe de pays formé par l'Italie, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France que se situe le cœur de la population des I-pros européens. En revanche, c'est autour d'un axe Ouest-Est – Royaume-Uni, France, Allemagne et Pologne – ainsi qu'en Europe du Nord que se trouvent les principales sources de progression des effectifs. Les États membres issus des pays de l'Est semblent posséder un potentiel de développement de cette population assez prometteur, mais qui reste toutefois à confirmer. En l'occurrence, les statistiques décrivant la situation de ces pays sont sujettes à caution. À l'exception du Portugal, les pays du Sud présentent une configuration plus mitigée. La situation économique très défavorable qu'ils rencontrent sur la période étudiée peut être à l'origine d'une contraction durable des débouchés offerts aux travailleurs indépendants et donc au développement des I-pros.

3. La répartition sectorielle des I-pros

Afin de mieux caractériser les I-pros, une étude de leur répartition sectorielle est proposée. Celle-ci permet de s'intéresser indirectement à l'objet premier de leur activité : le métier. Dans ce cadre, les I-pros considérés au niveau européen sont caractérisés par une spécialisation sectorielle très marquée. Ils sont un peu plus de 30 % à exercer une activité spécialisée, scientifique ou technique (Figure 6). Les activités inhérentes à la santé humaine et à l'action sociale constituent le second secteur le plus représenté. Cette configuration est cohérente avec la définition traditionnelle de l'I-pro qui s'articule autour des activités hautement qualifiées et généralement régulées, comme les activités du droit, l'architecture, la médecine, etc. (voir p. 8).

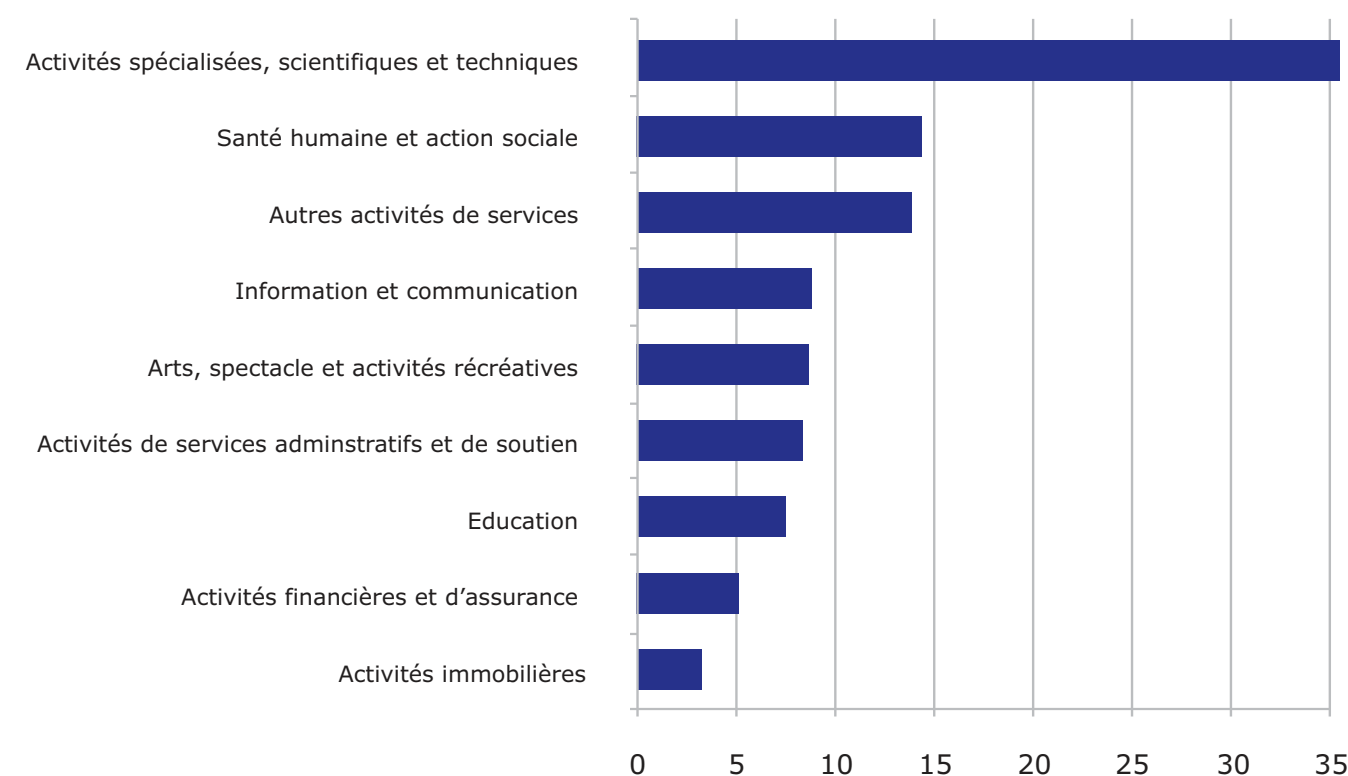


Figure 6: Répartition sectorielle des I-pros européens (2011, %)

Individus âgés de 15 ans et plus, Union européenne (27 pays).
Lecture: au niveau européen, 30,3 % des I-pros exercent une activité spécialisée, scientifique ou technique.
 Source: d'après les données d'Eurostat (2011a).

Le troisième secteur d'activité le plus représenté (autres activités de services) est, dans sa construction, beaucoup moins homogène que les autres. Il regroupe des domaines d'exercice professionnel assez divers comme la réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication, les services d'entretien corporel ou les activités liées aux organisations économiques, patronales et professionnelles. Il inclut ainsi des activités qui ne sont pas nécessairement dans le champ exclusif des I-pros. Par exemple, en France, certaines d'entre-elles sont comptabilisées parmi les activités artisanales (soins corporels, réparations diverses, etc.). Mais, malgré son hétérogénéité interne patente et le traitement variable selon les réglementations nationales pesant sur ses composantes, ce secteur reste un élément important de la caractérisation sectorielle des I-pros.

Country	Information et communication	Activités financières et d'assurance	Activités immobilières	Activités spécialisées scientifiques et techniques	Activités de services administratifs et de soutien	Education	Santé humaine et action sociale	Arts, spectacle et activités récréatives	Autres activités de services
Grèce	3,05	4,07	1,34	46,34	4,05	7,48	15,49	5,48	12,69
Italie	6,77	5,29	3,58	41,69	6,46	5,23	11,47	5,99	13,51
Suède	10,63	2,19	3,21	38,77	4,47	4,44	6,39	13,78	16,13
Espagne	8,62	5,65	4,01	36,34	6,63	6,38	9,23	7,90	15,24
Slovaquie	9,96	13,70	3,62	35,06	4,95	4,29	11,89	3,20	13,34
Rep. Tchèq.	12,91	11,98	4,55	30,78	5,54	4,82	5,27	7,47	16,67
Pologne	11,27	11,10	3,67	28,10	7,50	6,57	11,95	4,50	15,34
Irlande	13,14	4,25	3,86	27,82	8,58	9,27	10,28	13,14	9,66
Hongrie	9,40	11,11	2,83	27,71	8,18	4,77	4,87	8,62	22,50
Finlande	5,48	2,66	2,43	27,34	7,19	3,54	16,21	15,11	20,03
Belgique	9,92	5,50	2,30	27,31	4,98	2,39	29,68	5,40	12,51
Autriche	10,20	5,91	4,66	27,19	8,57	6,37	16,82	12,45	7,83
Pays-Bas	10,65	1,79	1,57	26,69	4,51	8,90	19,09	13,89	12,92
Allemagne	9,60	6,13	3,03	25,37	10,17	10,09	13,38	10,76	11,46
France	5,88	1,75	4,85	23,30	6,29	4,95	29,44	8,88	14,67
R. U.	10,40	3,49	2,76	22,55	13,54	11,51	13,77	9,40	12,59

Tableau 4: Répartitions sectorielles nationales des I-pros (2011, %)

Individus âgés de 15 ans et plus.

Rq. : seuls les pays pour lesquels les proportions ont pu être calculées figurent dans le tableau.

Lecture: en Suède, 38,77 % des I-pros exercent une activité spécialisée, scientifique ou technique.

Source: d'après les données d'Eurostat (2011a).

Une comparaison transnationale des distributions sectorielles révèle quelques particularités régionales. Trois type de configurations sont ainsi relevées (Tableau 4):

- Les pays dans lesquels les I-pros sont principalement concentrés dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Dans ces pays, ce sont donc les activités régulées traditionnelles qui prévalent pour les I-pros, à l'exception des activités liées à la santé humaine et à l'action sociale ;
- Les pays « *bipolarisés* » dont la répartition des I-pros est dominée, d'une part, par les activités spécialisées, scientifiques et techniques et, d'autre part, par les activités de la santé et de l'action ou le secteur des autres activités de services ;
- Les pays « *non-spécialisés* » pour lesquels la répartition n'est que faiblement dominée par le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques.

À n'en pas douter, les spécificités juridiques et sociales nationales de chaque État membre peuvent en partie expliquer les configurations observées. Parallèlement, les caractéristiques sociodémographiques sont susceptibles de jouer un rôle tout aussi important. Si la qualité des données ne permet d'évaluer de façon robuste la répartition sectorielle en fonction du genre pour les différents pays, il s'avère qu'une spécialisation sexuée est effectivement à l'œuvre au niveau global.

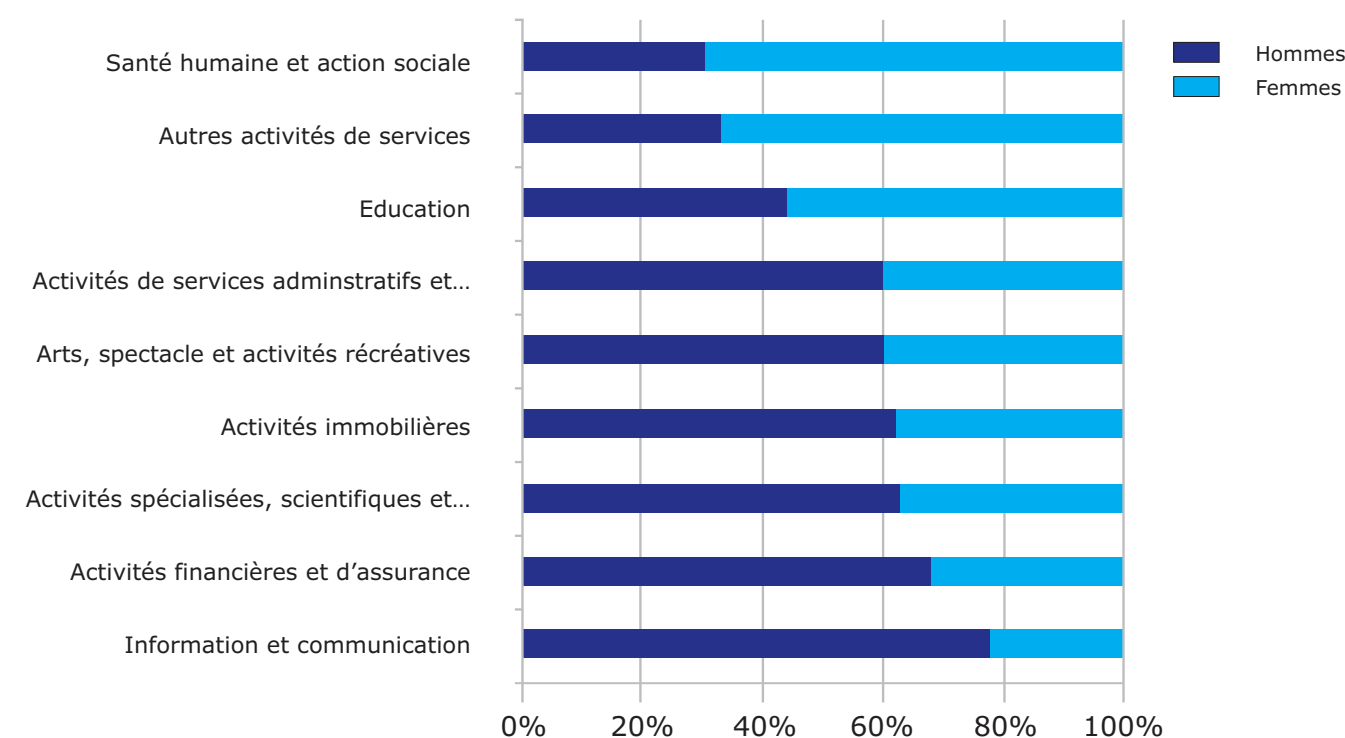


Figure 7 : Répartition sectorielle des I-pros en fonction du genre (2011, %)

Individus âgés de 5 ans et plus, Union européenne (27 pays).

Lecture: Au niveau européen, 44,5 % des I-pros travaillant dans le secteur de l'éducation sont des hommes.

Source: d'après les données d'Eurostat (2011a).

Ainsi, certains secteurs sont fortement féminisés (c'est en particulier le cas du secteur de la santé humaine et de l'action sociale) alors que d'autres sont clairement dominés par une population masculine, à l'image du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Les conventions sociales régionales gouvernant au choix d'une activité au niveau individuel peuvent expliquer de tels contrastes (Figure 7).

Du point de vue de l'évolution structurelle des secteurs au niveau de l'UE, il s'avère que le mouvement de croissance des effectifs entre 2008 et 2011 a bénéficié à l'ensemble des activités (Figure 8). Les secteurs de l'éducation, des activités immobilières comme des activités spécialisées, scientifiques et techniques ont vu leurs effectifs croître de plus de 15 % sur la période. En revanche, la progression est beaucoup plus modeste pour le secteur des arts, des spectacles et des activités récréatives qui est le seul à connaître un taux de croissance inférieur à 5 %.

Les progressions constatées doivent néanmoins être relativisées par les contributions de chaque secteur à la croissance des effectifs globaux de I-pros. En effet, la proportion des ressortissants du secteur des activités immobilières est trop réduite pour que leurs variations affectent lourdement l'évolution globale. Les trois secteurs qui jouent un rôle démographique moteur rassemblent le cœur des activités traditionnelles des I-pros : les activités spécialisées, scientifiques et techniques (responsables de 5,05 points des 12,5 % de croissance des effectifs totaux) et les activités de la santé et de l'action sociale (2,06 points). Viennent ensuite les secteurs de l'éducation, de l'information et des autres activités de services dont la participation est comprise entre 1,13 et 1,38 point. D'un point de vue démographique, le poids de l'histoire continue donc de jouer en faveur des secteurs d'activité traditionnels.

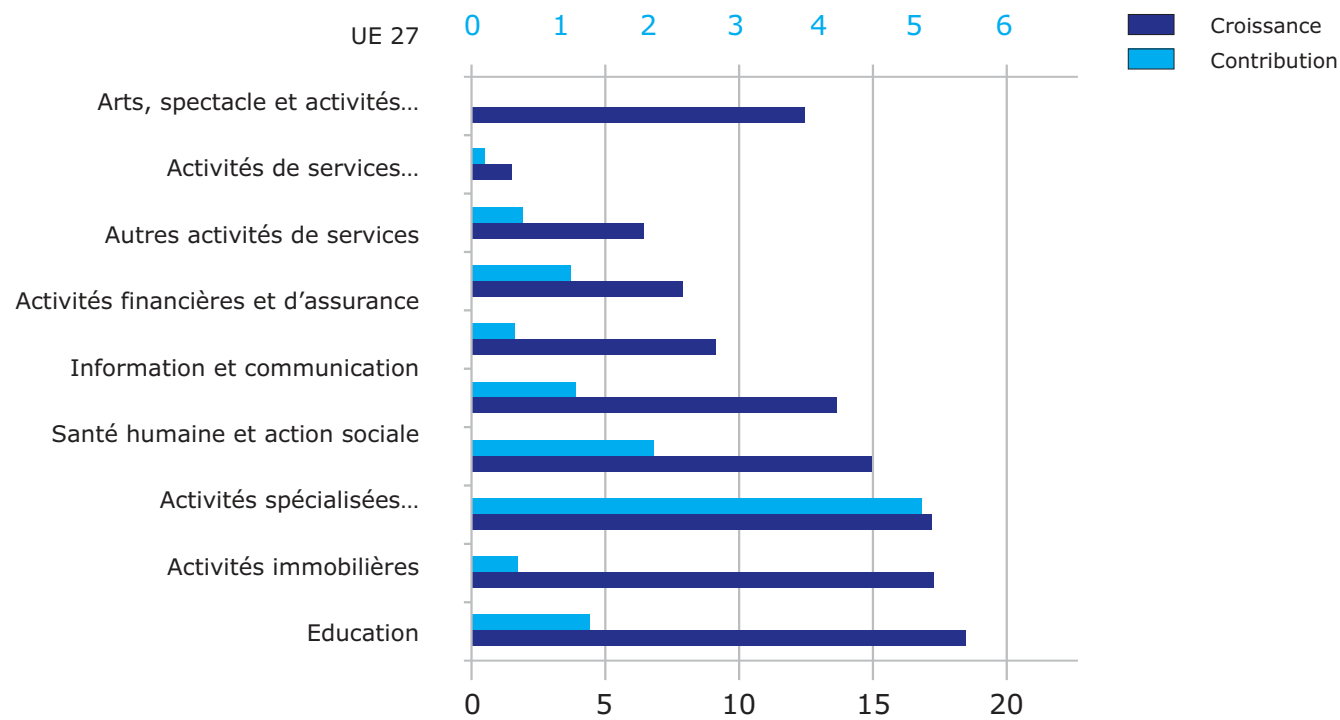


Figure 8 : Taux de croissance (%) et contribution à la croissance (points) des effectifs de I-pros par secteur (T2 2008 - T2 2011)

Individus âgés de 15 ans et plus, Union européenne (27 pays).
Lecture: entre le 2d trimestre 2008 et le 2d trimestre 2011, les effectifs de I-pros du secteur de l'éducation ont augmenté de 18,51 % (échelle du bas). Cet accroissement explique 1,38 point (échelle du haut) de la croissance des effectifs globaux de I-pros (+ 12,50 %).
 Source: calculs réalisés à partir des données d'Eurostat (2011a).

4. Niveau de formation et compétences des I-pros

Les bases de données utilisées ne permettent pas d'évaluer les compétences mise en œuvre quotidiennement par les I-pros. En revanche, les niveaux de formation et de compétences peuvent être mesurés par un index synthétique construit par l'Unesco (2006) et repris dans les bases d'Eurostat (2011b) : l'*international standard classification of education* (ISCED). Trois niveaux sont ainsi repérés:

- **Bas**, c'est-à-dire un niveau correspondant à une formation pré-primaire, primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire ;
- **Moyen**, qui englobe les formations du deuxième cycle du secondaire et de l'enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur ;
- **Haut** qui fait référence à un niveau de formation équivalent à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Conformément à l'intuition, les I-pros possèdent un niveau de formation plutôt élevé. 53 % d'entre eux bénéficient d'un niveau qualifié de haut. Toutefois, d'importantes disparités sectorielles sont relevées (Figure 9). La grande majorité des I-pros du secteur de la santé humaine et de l'action sociale possèdent un haut niveau de formation (71,17 %). Ce niveau est aussi dominant dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (69,30 %) et de l'éducation (62,35 %). Ces proportions, très supérieures à la moyenne observée pour l'ensemble des I-pros au niveau européen, semblent naturelles. En effet, l'exercice d'une activité au sein de ces secteurs requiert une formation de niveau universitaire qui est, généralement, imposée par loi pour les activités réglementées (droit, médecine, etc.).

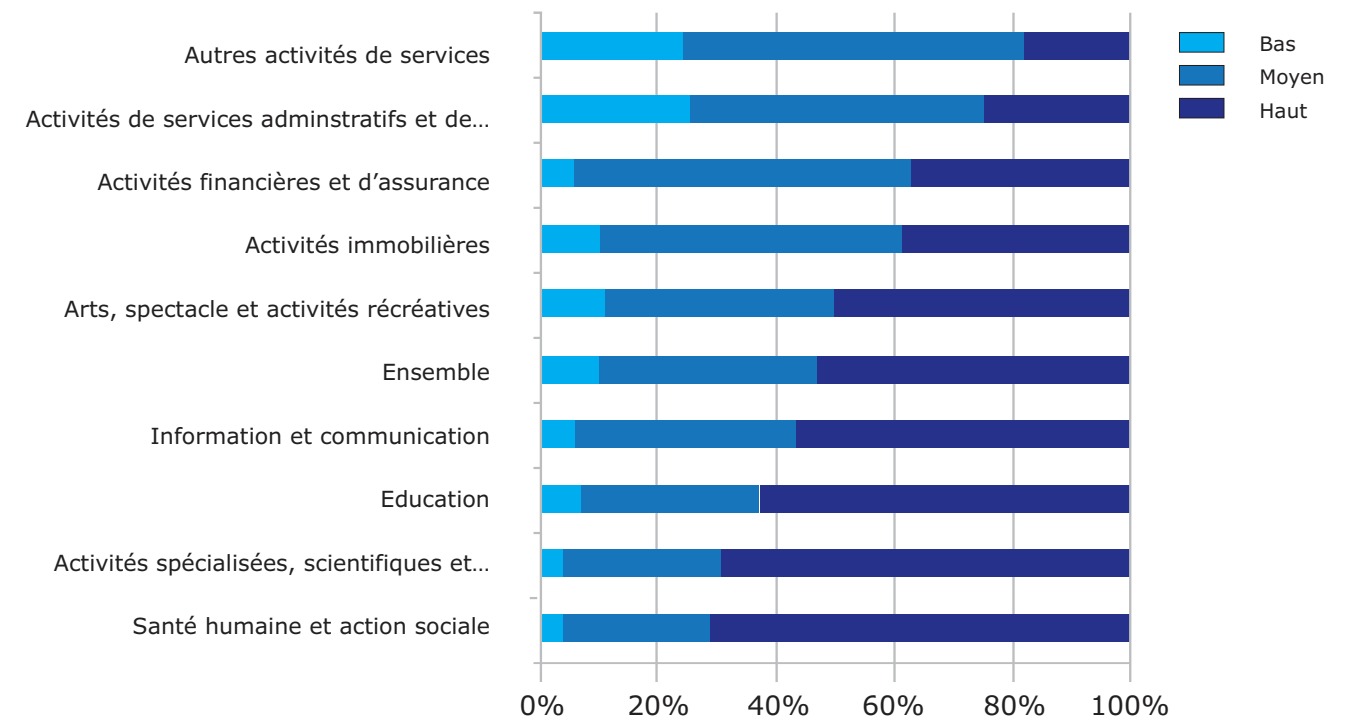


Figure 9: Niveau de formation des I-pros en fonction du secteur d'activité (2011, %)

Individus âgés de 15 ans et plus, Union européenne (27 pays).
Lecture: dans le secteur des activités de la santé humaine et de l'action sociale, 71,17 % des I-pros possèdent un haut niveau de formation, alors qu'ils ne sont que 5,91 % à être caractérisés par un niveau qualifié de bas.
 Source: d'après les données d'Eurostat (2011b)

Dans une certaine mesure, le secteur de l'information tend à regrouper des personnes hautement qualifiées, mais l'écart à la moyenne est nettement moins prononcé (56,64 %). Il concerne essentiellement des activités peu réglementées, facteur qui contribue sans aucun doute à une plus grande disparité des cursus de formation. Les autres secteurs sont caractérisés par une proportion importante de personnes possédant un niveau de formation moyen qui est en accord avec la nature des activités exercées. Globalement, il convient de noter que, quel que soit le secteur considéré, la part des I-pros ne bénéficiant que d'un faible niveau de formation reste modeste.

Lorsque la distribution des niveaux d'éducation est envisagée à l'aune du genre pour l'ensemble des I-pros, il s'avère que les écarts sont très réduits. En particulier, 51,61 % des femmes possèdent un haut niveau de formation et c'est le cas pour 54,11 % de leurs homologues masculins. En revanche, le croisement de ces variables avec le secteur d'activité fait émerger quelques configurations remarquables (Figure 10).

Ainsi, les niveaux de formation des hommes et des femmes sont relativement proches dans la plupart des secteurs. Une quasi-égalité prévaut dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, mais aussi dans les activités de l'information et de la communication. En revanche, les femmes sont surqualifiées par rapport aux hommes dans les secteurs de l'éducation, des arts, spectacle et des activités récréatives et, dans une certaine mesure, des autres activités de services. En contrepartie, une réelle surqualification relative des hommes est observable dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale.

Ces configurations doivent être mises en rapport avec la répartition des genres en fonction du secteur (Figure 7, p. 21). Alors que le secteur de la santé humaine et de l'action sociale est très largement féminisé, la faible proportion d'hommes (30,61 %) est beaucoup plus qualifiée. La situation est inverse pour les actives artistiques, du spectacle et récréative (60,72 % d'hommes). Il semblerait donc que dans ces secteurs, une forme de concentration sexuée des compétences soit à l'œuvre. Celle-ci doit, sans aucun doute, influencer sur la nature des métiers exercés et sur les niveaux de rémunération. Malheureusement, les données disponibles ne permettent pas d'engager des investigations statistiques robustes dans ces domaines.

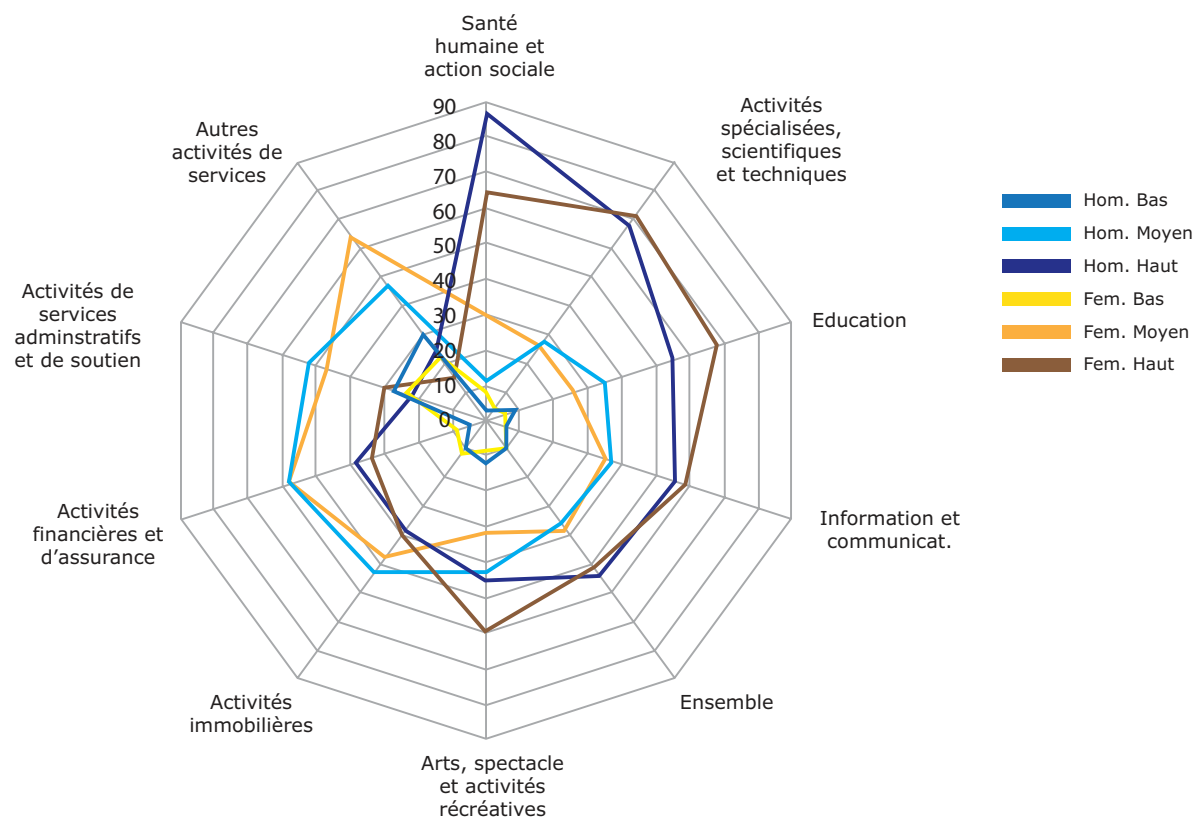


Figure 10 : Répartition des niveaux de formation des I-pros en fonction du genre et du secteur d'activité (2011, %)

Individus âgés de 15 et plus, Union européenne (27 pays).
Lecture: dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, 64,19 % des femmes possèdent un haut niveau de formation contre 86,19 % de leurs homologues masculins.
 Source: d'après les données d'Eurostat (2011b).

5. Les principales caractéristiques sociodémographiques

Afin de clôturer l'étude, les principales caractéristiques démographiques sont observées. Il s'agit de compléter les informations concernant les répartitions en fonction du genre qui ont été présentées au cours des sections précédentes.

Les données montrent que la population des I-pros européens est relativement féminisée. Les femmes constituent 46,1 % des effectifs. Ce taux moyen est assez homogène selon les pays, même si quelques disparités peuvent être relevées. Dans ce cadre, il convient de souligner que les données retraçant la répartition des genres par pays sont peu robustes. En effet, les bases d'Eurostat (2011a) sont caractérisées par un nombre important de données lacunaires. Néanmoins, il reste possible de réaliser des approximations pour de nombreux pays. Ainsi, une estimation des taux de féminisation des I-pros au niveau national est proposée (Figure 11).

La part des femmes dans les effectifs nationaux d'I-pros varie de 40,4 % en Suède à 57,7 % en Roumanie. Cette fourchette reste indicative. En effet, les estimations n'ont pas pu être réalisées pour 11 pays, soit 40,7 % des États membres. Au sein des 16 pays restants, seuls 5 ont un taux de féminisation des I-pros supérieur à 50 % (République Tchèque, Finlande, Chypre et Roumanie). Ces quelques disparités laissent supposer l'existence de spécificités socioéconomiques nationales prégnantes dans le choix du statut de l'activité (indépendant ou salarié).

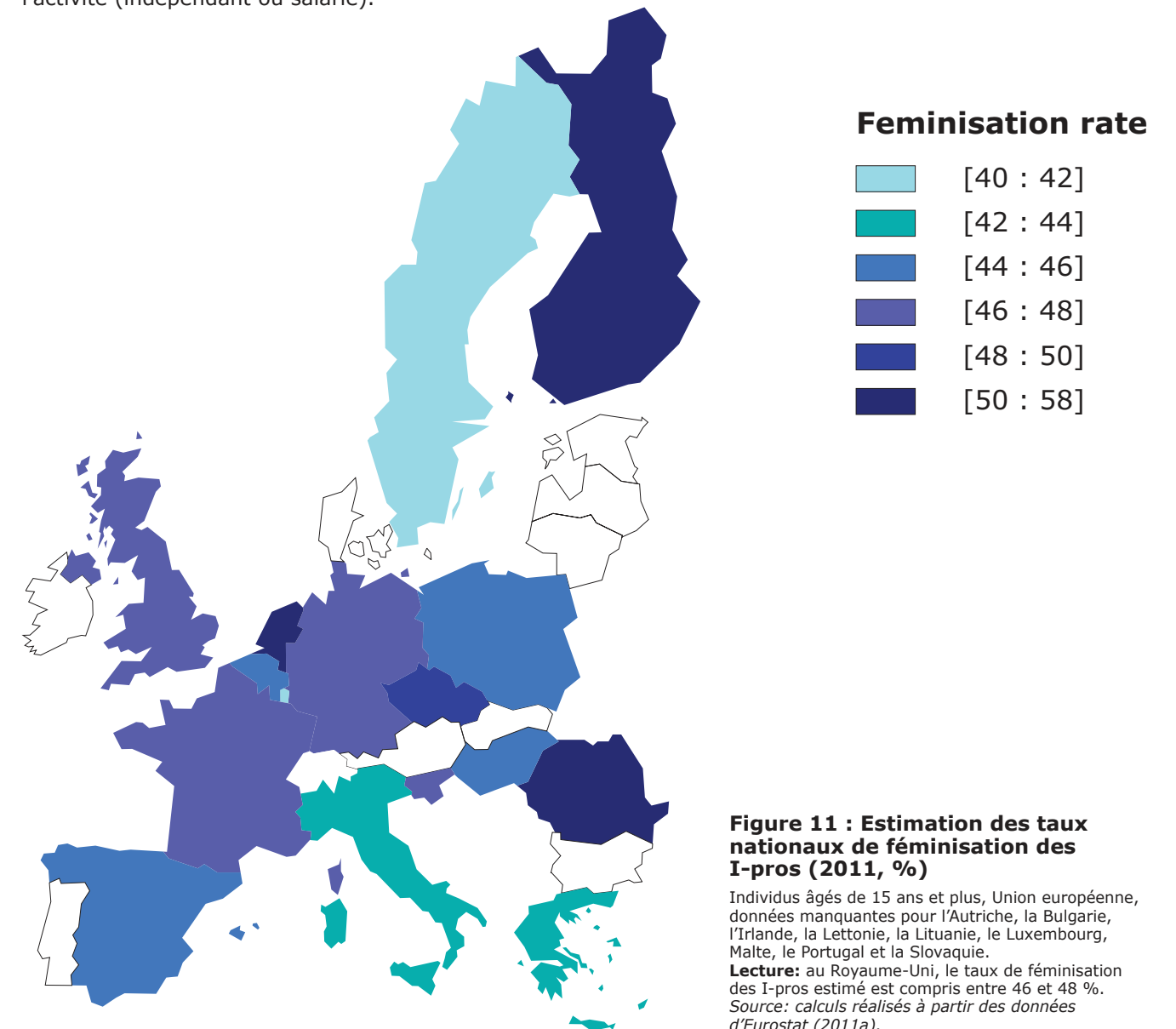


Figure 11 : Estimation des taux nationaux de féminisation des I-pros (2011, %)

Individus âgés de 15 ans et plus, Union européenne, données manquantes pour l'Autriche, la Bulgarie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Portugal et la Slovaquie.
Lecture: au Royaume-Uni, le taux de féminisation des I-pros estimé est compris entre 46 et 48 %.
 Source: calculs réalisés à partir des données d'Eurostat (2011a).

D'un point de vue dynamique, les deux genres ont participé de manière similaire à la progression des effectifs globaux de I-pros (+ 12,5 %) observée entre le 2d trimestre 2008 et le 2d trimestre 2011 (Tableau 5). En effet, l'évolution des effectifs féminins (+ 13,4 %) explique 6,1 points de la croissance globale et la progression du nombre d'hommes (+ 11,8 %) en explique les 6,4 points restants. En revanche, la prise en compte des secteurs révèle quelques contrastes.

Ainsi, le nombre d'hommes dans le secteur des autres activités de services a légèrement régressé. En contrepartie, l'évolution des effectifs féminins a largement contrecarré les effets de cette diminution. Parallèlement, une diminution des effectifs féminins est à noter dans le secteur des arts, du spectacle et des activités récréatives. Dans ce secteur, l'effet positif de la progression du nombre d'hommes est plutôt modéré.

	Hommes		Femmes	
	Croissance	Contribution*	Croissance	Contribution*
Information et communication	16,77	1,12	3,47	0,07
Activités financières et d'assurance	8,93	0,32	9,60	0,16
Activités immobilières	8,56	0,17	33,96	0,35
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15,95	2,99	19,46	2,06
Activités de services administratifs et de soutien	8,70	0,47	3,28	0,12
Education	21,19	0,69	16,32	0,64
Santé humaine et action sociales	9,91	0,44	17,40	1,62
Arts, spectacle et activités récréatives	4,97	0,28	-3,26	-0,13
Autres activités de services	-0,41	-0,02	12,57	1,15
Ensemble	11,79	6,44	13,36	6,06

Tableau 5 : Croissance des effectifs selon le genre et contribution à la croissance globale de la population des I-pros (T2 2008 – T2 2011, %, points)

* contribution à la croissance des effectifs globaux de I-pros (12,5 %). Individus âgés de 15 ans et plus, Union européenne (27 pays).

Lecture: entre le 2d trimestre 2008 et le 2d trimestre 2011, les effectifs masculins ont progressé de 16,77 %. Cette évolution explique 1,12 point de la croissance des effectifs globaux (12,5 %).

Source: calculs effectués à partir des données d'Eurostat (2011a).

Les autres secteurs restent très attractifs quel que soit le genre considéré. Du côté des hommes, la progression de leur nombre dans les secteurs de l'information et de la communication et, plus encore, des activités spécialisées, scientifiques et techniques a joué un rôle notable dans la croissance des effectifs globaux. Pour leurs homologues féminins, ce dernier secteur est aussi le principal contributeur à la progression globale aux côtés des activités artistiques, du spectacle et des activités récréatives ainsi que des autres activités de services.

Globalement, force est donc de constater que malgré une conjoncture économique troublée au niveau européen, la population des I-pros tend à s'accroître de manière assez indépendante du genre. Cette constatation conduit une nouvelle fois à s'interroger sur les déterminants de cette évolution qui ne peuvent malheureusement pas être isolés à partir des données exploitées.

Une dernière caractérisation démographique peut être entreprise à la lumière de l'âge des I-pros. Dans ce domaine, seule une approche globale peut être entreprise, car le nombre de données lacunaires est excessif dès lors que des croisements de variables sont réalisés. Il reste néanmoins possible d'observer que la population des I-pros est majoritairement composée de travailleurs âgés de 25 à 49 ans (62,1 %). Les femmes sont un peu plus jeunes que leurs homologues masculins. Elles sont 28,9 % à être âgées de plus de 50 ans contre 38,15 % des hommes.

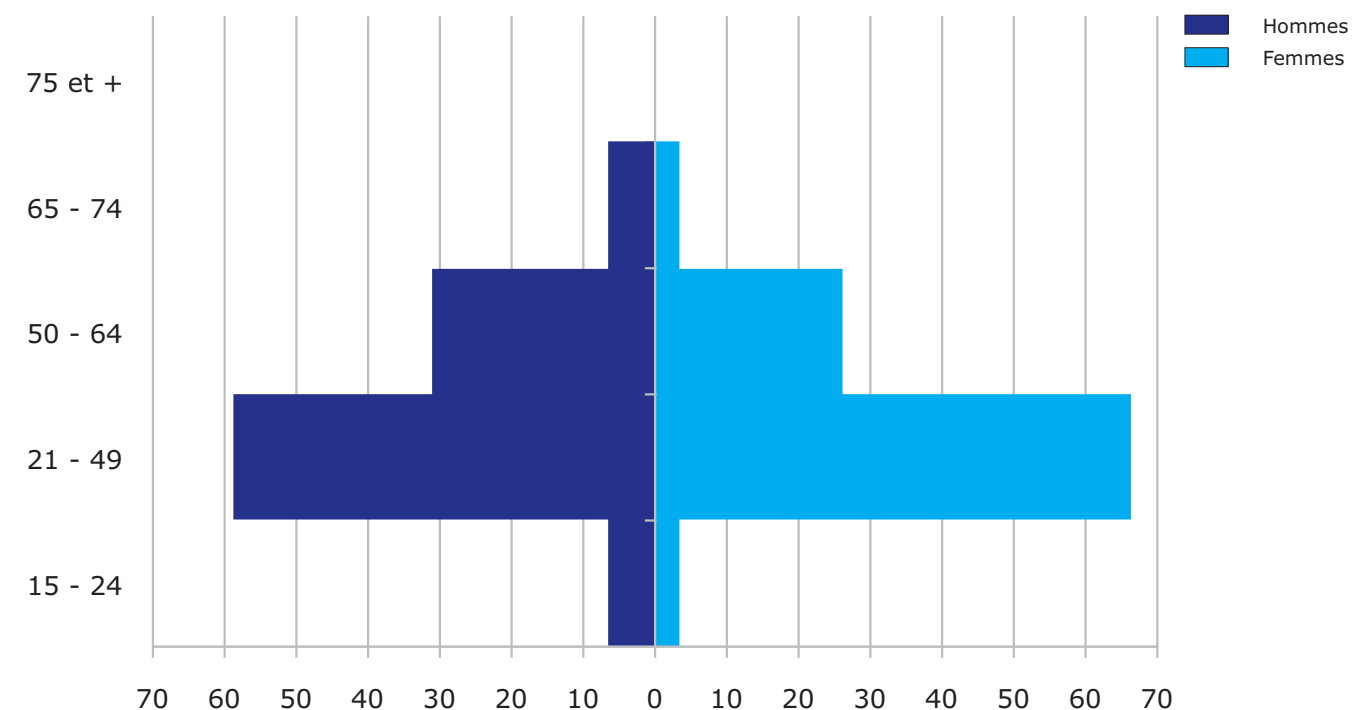


Figure 12 : Répartition des I-pros par tranches d'âge et par genre (2011, %)

Individus âgés de 15 ans et plus, Union européenne (27 pays).

Lecture: 27,67 % des femmes I-pros sont âgées de 50 à 64 ans.

Source: d'après les données d'Eurostat (2011a).

Remarques de conclusion

À notre connaissance, cette étude descriptive est la première qui ait été réalisée sur le thème des I-pros au niveau européen. Cette absence d'informations est liée à trois facteurs corrélés. En premier lieu, les travailleurs non-salariés dans leur ensemble restent encore mal appréhendés du point de vue statistique. Incidemment, la sous-catégorie de non-salariés que constituent les I-pros souffre des mêmes carences. Des améliorations dans le recueil et la compilation des données sont régulièrement effectuées par les organismes statistiques, mais les bases sont souvent lacunaires. D'autre part, en matière de forces de travail, les organismes statistiques nationaux se focalisent essentiellement sur les travailleurs salariés. Leur principal objectif est de produire des informations permettant d'étayer les décisions politiques. Or, le salariat constitue toujours la forme statutaire très largement dominante dans l'emploi, ce qui justifie un désintérêt partiel envers les non-salariés. Enfin, les multiples statuts juridiques et modalités réglementaires d'exercice d'une activité indépendante expliquent sans aucun doute une grande partie des difficultés de constitution de bases de données internationales dédiées au non-salariat.

La démarche du PCG s'avère donc originale et nécessaire. En effet, malgré les limites liées au volume et à la qualité des données, l'étude montre que les 8 569 000 I-pros recensés au niveau européen représentent une force de travail sans cesse plus importante. Alors que la population active occupée tend à stagner, les effectifs de I-pros font preuve d'un dynamisme remarquable. Dans ce cadre, il semble opportun de chercher à mieux comprendre les caractéristiques de ce type particulier de travailleurs, dont les éléments sociodémographiques saillants ont été dégagés tout au long de l'étude.

Néanmoins, ce travail représente une première approche qui a valeur de repérage. Il appelle des extensions permettant d'identifier et de mesurer les facteurs gouvernant aux évolutions remarquables qui ont été constatées. Une telle démarche est nécessaire afin de mieux évaluer les potentialités économiques et sociales du développement des I-pros au niveau européen et d'orienter de manière optimale les actions qui permettraient de leur offrir un environnement de travail adéquat.

Par cette première étude descriptive, le PCG met donc en lumière tout un champ de recherche scientifique pluridisciplinaire et ouvre la voie à une réflexion en termes de politique économique et l'emploi.

Bibliography

- Acs, J. A., Desai, S. and Klapper, L. F. (2008), "What does 'entrepreneurship' data really show?", *Small Business Economics*, vol. 31, n°3, pp. 265-281.
- Benz, M. et Frey, B. S. (2008), "The value of doing what you like : evidence from the self-employed in 23 countries", *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 68, n°3-4, pp. 445-455.
- Blanchflower, D. G. (2000), "Self-employment in OECD countries", *Labour Economics*, vol. 7, n°5, pp. 471-505.
- Bosma, N., de Wit, G., Carree, M. (2005), "Modelling entrepreneurship: Unifying the equilibrium and entry/exit approach", *Small Business Economics*, vol. 25, n°1, pp. 35-48.
- Commission des Communautés européennes (2003), *Livre vert : L'esprit d'entreprise en Europe*, Commission des Communautés européennes, Bruxelles, 27 p.
- Conseil de l'Union européenne (2005), "Décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres", *Journal Officiel de l'Union Européenne*, L205, pp. 21-27.
- DGCIS (2006), *Étude sur la réglementation des professions libérales: Synthèse par questions*, Survey report, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris, 126 p.
- European Employment Observatory (2010), *Self-employment in Europe*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 45 p.
- Eurostat (2008a), *Nace Rev. 2: Statistical classification of economic activities in the European Community*, Methodologies and working papers, European Communities, Luxembourg, 363 p.
- Eurostat (2008b), *Correspondence table NACE rev. 2 – NACE rev. 1.1*, Methodological Note 23/07/2008, Eurostat, Luxembourg, 52 p.
- Eurostat (2011a), *LFS series - Detailed annual survey results*, Eurostat database, Consulted on October 10th, 2011, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>.
- Eurostat (2011b), *EU LFS data extractions*, Eurostat (Directorate F, Social Statistics and Information Society) database, November.
- Friedman, M. and Kuznets, S. (1945), *Income from independent professional practice*, National Bureau of Economic Research, New York, 604 p.
- Henley, A. (2004), "Self-employment status: the role of state dependence and initial circumstances", *Small Business Economics*, vol. 22, n°1, pp. 67-82.
- Henrekson, M. (2007), "Entrepreneurship and institution", *Comparative Labor Law and Policy Journal*, vol. 28, n°4, pp. 717-742.
- ILO (1990), *International Standard Classification of Occupations (ISCO-88)*, International Labour Office, Geneva, 457 p.
- ILO (1993), "Resolution concerning the International Classification of Status in Employment (ICSE)", *Bulletin of Labour Statistics*, n°2, 7 p.

McKeown, T. and Leighton, P. (2011), "Independent professionals: Vital but sustainable?", Conference paper, *The 56th Annual ICSB World Conference*, Stockholm 16th June, 24 p.

OCDE (2000), *La renaissance partielle de l'emploi indépendant*, in 'Perspective de l'emploi de l'OCDE', OCDE, Paris, pp. 165-212.

Rapelli, S. (2006), "Les travailleurs indépendants européens: bilans et conjectures", *La Lettre de l'Observatoire Alptis*, 2006/2, n°22, pp. 2-11.

Rapelli, S. (2012), *La nature socioéconomique des travailleurs indépendants*, Éditions Universitaires Européennes, Sarrebruck, 372 p.

Shane, S. (2009), "Why encouraging more people to become entrepreneurs is a bad public policy", *Small Business Economics*, vol. 33, n°2, pp. 141-149.

The Gallup Organization (2010), *Entrepreneurship in the EU and beyond*, Flash Eurobarometer 283, European Commission, Brussels, 201 p.

Torterat, J. (2009), "The international standard classification of occupation (ISCO) in the European Union", *Courrier des Statistiques*, English series n°15, pp. 22-26.

Unesco (2006), *ISCED 1997: International standard classification of education*, re-edition, Unesco-Uis, Montreal, 48 p.

About PCG

PCG, the voice of freelancing, is the cross sector association for freelancers, contractors and consultants in the UK, providing its members with knowledge, representation, community and insurance.

With around 20,000 members, PCG is the largest association of independent professionals in the EU.

It is PCG's fundamental belief that flexibility in the labour market is the key to ensuring Britain's future economic success.

PCG
Heathrow Boulevard
280 Bath Road
West Drayton
UB7 0DQ

T +44 (0)208 897 9970

W www.pcg.org.uk



© Professional Contractors Group Ltd. May 2012

Registered in England and Wales, number 03770926, registered at 35 Ballards Lane, London N3 1XW

This guide is not intended to constitute legal or professional advice, and neither PCG nor the document's authors accept any liability for any action or inaction taken on the basis of this document. This document is intended for general guidance and information purposes only. It has been prepared in good faith and represents PCG's own interpretation of the law; reasonable efforts have been made to ensure accuracy. Whilst this document has been prepared with the help of legal advice and research, its content is of its nature generalised and it is no substitute for specific legal advice. Individual circumstances will always vary, and specialist professional or legal advice should be sought where required.